

EUROJURIS FRANCE, Premier Réseau français d'Avoués et d'Avocats indépendants, compte plus de 800 Professionnels du Droit réunis autour des idées suivantes:

- **Proximité**, avec une présence décentralisée sur tout le territoire ;
- **Indépendance**, avec une complète liberté de choix de clientèle et de stratégie en leur faveur ;
- **Compétence**, avec un contrôle interne constant sur la réalité de l'expérience cumulée par chacun des membres du Réseau et un processus d'enrichissement des connaissances permanent ;
- **Qualité du service**, avec un processus de certification ISO en voie d'achèvement pour tous les cabinets membres, ouvrant sur les meilleurs scénarios de valeur ajoutée pour le client ;
- **Innovation**, avec la première plateforme Internet dynamique permettant déjà aux clients d'accéder à un service de consultation en ligne et aux avocats membres de s'appuyer sur les meilleures compétences spécialisées internes au Réseau.

Association Certifiée ISO 9001 V 2000

Retrouvez toute l'information EUROJURIS sur :  
[www.eurojuris.fr](http://www.eurojuris.fr)

## Calendrier 2010

15 janvier  
La loi de finances ■

La question prioritaire de constitutionnalité ■

22 janvier  
Le JAF au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ■

La vente immobilière ■

12 mars  
Droit des sociétés ■

19 mars  
La médiation et le rôle de l'avocat ■

26 mars  
Droit social ■

Partenariats publics-privés ■

20 mai  
Manager des collaborateurs ou des juristes ■

21 mai  
Droit de l'agroalimentaire ■

28 mai  
Droit public ■

La responsabilité dans le sport ■

4 juin  
Procédures collectives ■

Le risque pénal pour l'entreprise ■

11 juin  
La Fiducie dans tous ses états ■

18 juin  
Procédure civile ■

Le financement d'entreprise ■

25 juin  
Droit Social ■

Le régime de protection des mineurs ■

2 juillet  
Procédure devant la CJCE ■

SEMINAIRE



## Un mode alternatif de règlement des conflits : la médiation et le rôle de l'avocat

Vendredi 19 mars 2010

ANIME PAR :

**Charles JARROSSON**

Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II,  
Directeur du CEMARC (Centre d'études des modes alternatifs de règlement  
des litiges)

L'activité Formation du Réseau est conçue et développée sous la  
Direction Scientifique de **Monsieur Cyril NOURISSAT**,  
Professeur à l'Université Jean-Moulin – Lyon III



EUROJURIS  
F R A N C E



**Médiation**

19 mars 2010

- Public concerné** : Avocats, Avoués, Huissiers
- Objectifs** : acquérir une mise à jour de connaissances
- Validation de 7 heures au titre de la formation continue des avocats**
- Lieu du séminaire** : Siège d'Eurojuris  
45 quai des Grands Augustins – 75006 Paris

Animé par :

**Charles JARROSSON,**

*Professeur à l'Université Panthéon –Assas Paris II  
Directeur du CEMARC (Centre d'études des modes alternatifs de règlement des litiges)*

**Un mode alternatif de règlement des conflits :  
la médiation et le rôle de l'avocat**

**I.- La médiation et la conciliation en général**

1. Terminologie : Glossaire établi par Ch. Jarrosson et bibliographie
2. Intérêts du recours à la médiation

**II.- La médiation et la conciliation judiciaires**

Textes du Code de procédure civile  
Directive européenne sur la médiation en matière civile et commerciale  
Loi belge du 21 février 2005 (Code judiciaire belge, art. 1724-1737)

**III.- La médiation et la conciliation conventionnelles**

- Loi-type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale
- Commentaire de la loi-type, par Jean-Michel Jacquet, Rev. arb., 2004.63
- Règlement ADR de la CCI
- Cass. civ. 2e, 6 juillet 2000, Cass. civ. 1re, 23 janvier et 6 mars 2001, Rev. arb. 2001.749, note Ch. Jarrosson
- Cass. mixte, 14 février 2003 et Paris, 14e Ch. A, 23 mai 2001, Rev. arb., 2003.403, note Ch. Jarrosson

**Inscription**

à retourner à :

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

Nombre de place limité  
*Réservation*

Tél. : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
[formation@eurojuris.fr](mailto:formation@eurojuris.fr)

- Je souhaite participer au séminaire EUROJURIS

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Réservation adhérent EUROJURIS : 207 € TTC x..... place(s)

Réservation non adhérent EUROJURIS : 632 € TTC x..... place(s)  
*Inclus : formation, déjeuner, documentation*

- Ne déjeunera pas avec le groupe.

*Cachet de la société*

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS, mais je souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences, ...) au prix de 50 €TTC/unité.
- Je souhaite recevoir par e-mail les programmes des prochains séminaires.  
E-mail : .....@.....
- Règlement par virement bancaire sur le site [www.eurojuris.fr](http://www.eurojuris.fr)
- A défaut de virement, ci-joint le règlement par chèque à l'ordre d'EUROJURIS FRANCE d'un montant de..... euros

**Conditions**

Aucune place ne sera réservée sans son règlement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

Le financement de ce séminaire peut-être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575